

APRÈS LE SUCCÈS DE LA MOBILISATION DU 3 DÉCEMBRE, LES SALARIÉ·ES DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL NE LÂCHENT RIEN

Le 3 décembre a vu plus de 50 manifestations de notre secteur à travers toute la France, avec des cortèges fournis, colorés et déterminés.

Malgré cette mobilisation historique, les différentes délégations reçues par le ministère et les préfectures en région n'ont récolté qu'un silence assourdissant. Une sombre mission Laforcade a été nommée pour étudier les revendications du secteur dont le seul objectif visible maintenant est de diviser le mouvement.

ATTENTION LA COLÈRE MONTE, LE GOUVERNEMENT DOIT NOUS ENTENDRE

Devant cette surdité, notre seul alternative est continuer et d'amplifier la lutte. La journée d'action du 21 doit être l'occasion de grossir les rangs et de continuer à se fédérer. Si rien ne bouge, un mouvement de grève massif sur plusieurs jours est envisagé en mars avec fermeture des établissements, seul moyen de rendre notre mouvement victorieux.

TOU·TE·S UNI·E·S, PUBLIC/PRIVÉ, SANTÉ, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL TOU·TE·S UNI·E·S JUSQU'À L'OBTENTION DE NOS REVENDICATIONS

LES REVENDICATIONS DES COLLECTIFS ET SYNDICATS

- Une revalorisation salariale de 400€ dont 183€ immédiatement pour les personnels du secteur social et médico-social privé comme publique et des maisons de santé, à l'instar du SEGUR de la Santé.
- Assurer des dispositifs et des services publics de solidarité de qualité.
- Avoir des moyens adaptés aux besoins, des financements à la hauteur (Conseil départemental, ARS, Etat) et des conditions de travail qui respectent notre santé et le sens de nos interventions.
- Revendiquer des conventions collectives de haut niveau pour tout le secteur.
- Donner les moyens pour une formation des étudiant·es en travail social (gratification de stage, etc.)

MOBILISONS NOUS LE 21 JANVIER

6H30 - Arrêt du travail, actions, tractages, interpellations de la population

10H - Rassemblement et AG de notre secteur devant le conseil départemental

Venez avec votre couverture de survie, votre pancarte (mentionnant votre métier, le public avec lequel vous travaillez, votre ancienneté et votre salaire). Des flashmobs sont prévus sur le parcours.

La manifestation sera déclarée en préfecture et à ce titre accessible avec l'attestation dérogatoire.
(En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020).



lesbroyesdusocial@gmail.com



sudsantesociaux86@gmail.com



usd-cgt86@laposte.net